
FICHE 12 : CADRER AVEC BIENVEILLANCE

Mise en situation :

Un jeune présente une attitude fermée et provocatrice (il fait des remarques déplacées aux autres et ne se remet pas en question), ce qui engendre des conflits entre animateurs.

Vigilance : rappeler le cadre ne veut pas dire recadrer.

Le tuteur ne doit pas confondre son rôle avec celui de la direction : il n'a pas de supériorité hiérarchique sur le jeune. Il doit être conscient des limites de son rôle et pouvoir relayer une situation problématique à sa direction lorsque le cadre est trop largement dépassé, ou lorsqu'il se sent dépassé. Outrepasser son rôle pourrait nuire à la relation de confiance tissée entre le jeune et lui, ce qui pourrait compromettre le tutorat mis en place.

Cadrer, rappeler le cadre...



Face à un tel comportement inadapté, le tuteur doit pouvoir rappeler le cadre au jeune, afin qu'il ne sabote pas l'opportunité reçue d'évoluer dans son apprentissage socioprofessionnel.

Son rôle n'est plus seulement pédagogique mais aussi social. Il n'est en effet pas rare que le jeune éprouve des difficultés liées à un déficit de codes sociaux et culturels, ainsi qu'à un déficit d'ambition et de confiance dans ses capacités ; ce qui conduit le tuteur à jouer un rôle social plus large (Allouch & van Zanten, 2008¹²).

...avec bienveillance !

Il s'agit de donner au jeune un accompagnement personnalisé bienveillant, au gré des demandes et des opportunités, tout en essayant de le tirer vers le haut, en le poussant à développer des projets d'avenir (Glasman, 2004 ; in Allouch & van Zanten, 2008).

Sur le terrain, quelles sont les **bonnes pratiques** pour cadrer avec bienveillance ?

- ▶ Proposer une écoute active : essayer de comprendre ce jeune individuellement, reformuler avec lui son vécu, ses émotions
- ▶ Mettre en commun, partager les points de vue de chacun
- ▶ Décrire des faits observés, en évitant de juger trop vite
- ▶ Chercher avec lui des moyens d'exprimer ses émotions, dans le respect de l'autre
- ▶ Faire réfléchir le jeune sur les conséquences de ses actes
- ▶ Lui rappeler la position de l'institution, le règlement (éventuellement, lui rappeler les sanctions prévues en fonction de faits spécifiques commis, en référence au règlement)
- ▶ Trouver des solutions ensemble : comment sortir de cette situation? Qu'est-ce qu'elle me permet d'apprendre ?

▶▶▶ POUR ALLER PLUS LOIN :

Allouch, A. & Van Zanten, A. (2008). « Formateurs ou «grands frères»? Les tuteurs des programmes d'ouverture sociale des Grandes Écoles, et de classes préparatoires », *Éducatons et Sociétés*, n° 21, p. 49-65.

12 Ces auteurs s'intéressent au tutorat entre étudiants.